

DÉLIBÉRATION N° 2022-123
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

Date de la convocation :	
07 décembre 2022	
Date de séance :	
13 décembre 2022	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
14 décembre 2022	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	22
Procurations	06
Votants	28
Pour	28
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul		X	BUIILLARD Michel
TAMA GEORGES Hinatea		X	RIJKAART Alice
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana		X	
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	BORDET Patrick
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche	X		
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
BOUTEAU Nicole		X	IENFA Jules
DANLOUE Cathy		X	LI SENG Isabelle
REY Steven		X	
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enriquer		X	
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti		X	
CHIN FOO Cynthia		X	
LIU SING Thierry		X	
PERRY Doris		X	
GALENON Minarii		X	LE CAILL Heinui
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile	X		

OBJET :

**Portant création et
modification d'emplois
permanents**

Le Maire certifie que la
liste des délibérations a été
affichée à la porte de la
mairie dans les délais
légaux.

22 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement conformément aux dispositions particulières sanitaires en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements français de l'Océanie une Commune ayant pour chef-lieu PAPEETE ;

Vu la délibération n° 2018 - 82 du 05 juillet 2018 portant création et modification d'emplois à temps complet ;

Vu le dernier tableau des emplois permanents à temps complet de la commune de PAPEETE ;

Vu le rapport n°2022- 68 du 5 décembre 2022 présenté par Monsieur René TEMEHARO, 3^{ème} adjoint au Maire ;

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022

ADOpte

Article 1 : Sont approuvées la création et la modification des emplois permanents telles que présentées à l'annexe 1 de la présente délibération.

Article 2 : Est approuvé le tableau des emplois permanents tel que présenté à l'annexe 2 de la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante est imputable au budget communal.

Article 4 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

La secrétaire de séance

Maeva COLOMBANI

*Fait et délibéré en séance les jours, mois
et an susdits,
Pour transmission conforme*

Monsieur le Maire

Michel BUIILLARD

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200003788-20221213-DEL2022_123

Annexe 1 à la délibération n°2022-123 du 13 décembre 2022

Portant création d'emplois permanents

Emplois	Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois créés	Temps de travail
Agent d'état-civil	Application - C	Adjoint	1	Complet
Chef d'équipe	Application - C	Adjoint	3	Complet
Agent technique polyvalent	Exécution - D	Agent	7	Complet
Agent polyvalent de gestion administrative et d'animation	Exécution - D	Agent	1	Complet
Total			12	

Portant modification d'un emploi permanent

Directio n	Emplois	Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois modifiés		Temps de travail
Annexe 1 à la délibération n° 2018 - 82 du 05 juillet 2018						
DST	Agent de gestion administrative	Application - C	Adjoint	-1		Complet
	Chef d'équipe				1	
Total				-1	1	

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
A- Conception et Encadrement	Conseiller principal	7
	Conseiller qualifié	9
	Conseiller	14
	Directeur de police municipale	1
	Capitaine	1
	Grade minimum : Conseiller à grade maximum : Conseiller qualifié	1
	Grade intermédiaire : Conseiller qualifié A grade principal : Conseiller principal	1
	Grade minimum : Conseiller A grade maximum : Conseiller principal	4
B- Maîtrise	Technicien principal	22
	Technicien	30
	Chef de service de classe exceptionnelle	2
	Lieutenant	1
	Major	1
	Grade minimum : Technicien à grade maximum : Technicien principal	11
C- Application	Adjoint principal	90
	Adjoint classe exceptionnelle provisoire	2
	Adjoint	115+4=119
	Brigadier	21
	Gardien à Brigadier	3
	Gardien	34
	Adjudant	9
	Sergent de classe exceptionnelle	1
	Sergent	5
	Grade minimum : Adjoint à grade maximum : Adjoint principal	11
	D- Exécution	Agent principal
Agent qualifié		77
Agent		56+8=64
Agent de sécurité publique qualifié		2
Agent de sécurité publique principal		2
Caporal		12
Sapeur		6
Grade minimum : Agent à grade maximum : Agent qualifié		3
Grade minimum : Agent à grade maximum : Agent principal		8
	Total général (I)	629

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON-COMPLET DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
D- Exécution	Agent	90
	Total général (II)	90
Total général (I + II)		719

COMMUNE DE PAPEETE

Rapport n° 2022 – 68

Relatif à un projet de délibération portant création des emplois permanents

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Adjoints,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions statutaires de la fonction publique, il appartient au Conseil municipal de créer et/ou de modifier les emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, compte tenu des besoins des services, il est proposé aux membres de créer douze (12) emplois permanents et de modifier un (1) emploi permanent comme suit :

➤ Au sein de la direction des services techniques :

- Créer **TROIS (3)** emplois de « Chef d'équipe » relevant de la catégorie C, du grade « adjoint » pour nommer des cadres intermédiaires, préparer le remplacement des départs à la retraite de certains agents et renforcer l'encadrement de proximité des agents d'exécution.
- Créer **SEPT (7)** emplois « d'Agent technique polyvalent » de la catégorie D, du grade « agent » pour renforcer les équipes en place.
- Modifier l'intitulé d'**UN (1)** emploi « d'Agent de gestion administrative » de la catégorie C, du grade « adjoint » en qualité de « chef d'équipe » de la même catégorie et du même grade afin de régulariser la situation d'un agent exerçant déjà les missions de chef d'équipe.

➤ Au sein de la direction générale des services :

- Créer **UN (1)** emploi « d'Agent polyvalent de gestion administrative et d'animation » relevant de la catégorie D, du grade « agent » pour renforcer le secrétariat et la gestion logistique de la cellule animation et promotion de la ville.

➤ Au sein de la direction des affaires sociales et civiles :

- Créer **UN (1)** emploi « d'Agent d'état-civil » relevant de la catégorie C, du grade « adjoint » pour renforcer le service de l'état-civil.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Papeete, le 05 décembre 2022

Le Rapporteur,
René TEMEHARO
3^{ème} adjoint au maire